



PAR FRANÇOIS ÉCALLE, ancien rapporteur général de la Cour des comptes, président de Fipeco*

LA LEÇON D'ÉCO

«Pourquoi il est temps de vraiment réduire les dépenses publiques»

Pour François Écalle, Emmanuel Macron serait bien inspiré de s'attaquer enfin à la réduction du train de vie de l'administration.

Les «dépenses publiques» mesurées par l'Insee consolident les dépenses de l'Etat, des administrations de Sécurité sociale et des collectivités territoriales ainsi que celles des établissements publics financés principalement par les subventions des organismes précédents ou par des impôts qui leur sont affectés. En France, elles s'élèvent en 2017 à 1 292 milliards d'euros et représentent ainsi 56,5% du produit intérieur brut (PIB), ce qui nous met à la première place de l'OCDE, loin devant les moyennes de l'Union européenne (45,8% du PIB), de la zone euro (47,1%) ou de l'Allemagne (43,9%). L'intégration prochaine par l'Insee de SNCF Réseau dans les administrations - parce que cet établissement est désormais surtout financé par des subventions de l'Etat et des régions - viendra encore majorer le poids des dépenses françaises et accentuer l'écart avec les autres pays.

NOUS POURRIONS NOUS FÉLICITER de cette première place, car ces dépenses permettent notamment de nous fournir des services publics nécessaires (enseignement, justice, défense...) pour 38% d'entre elles, et de nous attribuer des prestations de Sécurité sociale pour 52% (les charges financières et les subventions en font 10%). Leur poids reflète un choix collectif légitime en faveur de services et d'assurances sociales de haut niveau.

Si on en reste à cette conception des dépenses publiques, ce qui est très souvent le cas en France, elles sont même insuffisantes car elles doivent répondre à des besoins qui ne sont manifestement pas encore totalement satisfaits. Nous devrions les augmenter pour mieux former nos enfants, mieux assurer notre sécurité au quotidien, mieux préserver notre environnement, améliorer le pouvoir d'achat des retraités, moderniser notre arsenal militaire, etc.

IL Y A CÉPENDANT UNE LIMITE à l'augmentation des dépenses publiques, car elles sont surtout financées par des prélèvements obligatoires, impôts et cotisations sociales, ou par des emprunts qui reportent à plus tard la charge de leur financement et qui ne sont que des impôts différés.

Or tous les prélèvements obligatoires ont un coût économique. Les prélèvements sur les ménages réduisent leur pouvoir d'achat et, s'ils sont opérés sur les revenus du travail ou du capital, incitent à moins travailler ou à moins épargner. Les prélèvements sur les entreprises les incitent à moins embaucher et à moins investir. Plus les impôts et cotisations sont lourds, moins ils sont acceptés et plus les contribuables cherchent à les éviter en fraudant. S'ils sont plus élevés que dans les pays concurrents, ils contribuent à dégrader la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire.

Tous les prélèvements obligatoires n'ont certes pas un coût économique identique et certains ont ...

L'intervention publique est inutile sauf si elle est justifiée par des dysfonctionnements sérieux du marché

...même des avantages, notamment les taxes sur les produits dommagés pour la santé ou l'environnement. Des redéploiements peuvent donc être souhaitables, par exemple des cotisations paratonales vers la fiscalité environnementale, mais leur effet à long terme sur l'activité économique est souvent limité. La France a déjà gaspillé beaucoup d'énergie à chercher une assiette miracle sur laquelle prélever des impôts sans coût économique en édulcorant le principal problème : l'efficacité des dépenses publiques, c'est-à-dire le rapport entre leur utilité et le coût des prélèvements nécessaires pour les financer.

OR BEAUCOUP DE CES DÉPENSES SONT INUTILES,

ou insuffisamment utiles pour justifier un taux de prélèvements obligatoires de 45,3% qui nous situe à la deuxième place de l'OCDE. Il est très difficile d'en mesurer l'ampleur, car l'évaluation de l'intervention de l'Etat et des administrations est malheureusement trop rare en France. Toutefois, les rapports de la Cour des comptes ou des organisations internationales fournissent d'innombrables exemples de gaspillages. Additionnés, ces derniers font apparaître des gisements d'économies pouvant représenter des dizaines de milliards d'euros.

A titre d'exemple, les dépenses consacrées au logement, en pourcentage du produit intérieur brut, sont deux fois plus importantes en France qu'en Europe, en moyenne, et il faudrait y ajouter de nombreuses dépenses fiscales. Or nous ne sommes pas mieux logés que nos voisins. La plupart des études économiques montrent que les difficultés de logement résultent en France d'une offre insuffisante parce qu'elle est bridée par des contrats réglementaires et fiscales excessives. Dans ces conditions, les aides à la personne ont

IL SERAIT AINSI POSSIBLE DE RÉDUIRE significativement les dépenses de l'Etat, comme l'ont fait de nombreux pays européens. Celles de la Suède ont diminué durablement de 11 points de PIB à la fin des années 1990 et celles de l'Allemagne de 5 points au milieu des années 2000. Le gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses de plus de 3 points de PIB au cours du quinquennat 2017-2022. Cet objectif doit être atteint et peut encore l'être même si les moyens prévus pour y parvenir ne sont pas encore totalement clairs.

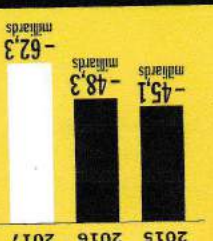
La rationalisation de l'action publique est une suite aussi décevante que les précédents. 2022 en est le nouvel avatar et risque d'avoir des résultats au moins cinquante ans, avec l'instauration en 1968 d'une procédure de rationalisation des choix budgétaires (RCB). Le Parlement, le gouvernement et l'administration essaient d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques. La plus ambitieuse des réformes a été le vote à l'unanimité en 2001 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui était supposée faire passer la procédure budgétaire d'une logique de révision générale des résultats. Il y a eu ensuite la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans les années 2008-2012 et la modernisation de l'action publique (MAP) dans les années 2013-2017. Action publique 2022 en est le nouvel avatar et risque d'avoir des résultats aussi décevants que les précédents.

Depuis au moins cinquante ans, avec l'instauration en 1968 d'une procédure de rationalisation des choix budgétaires (RCB), le Parlement, le gouvernement et l'administration essaient d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques. La plus ambitieuse des réformes a été le vote à l'unanimité en 2001 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui était supposée faire passer la procédure budgétaire d'une logique de révision générale des résultats. Il y a eu ensuite la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans les années 2008-2012 et la modernisation de l'action publique (MAP) dans les années 2013-2017. Action publique 2022 en est le nouvel avatar et risque d'avoir des résultats aussi décevants que les précédents.

LES DÉPENSES PUBLIQUES LES PLUS ÉLEVÉES



UN DÉFICIT COMMERCIAL QUI SE CREUSE



NOS VOISINS ONT FAIT DES EFFORTS

